

COMPTE-RENDU DU CONSEIL CITOYEN DE SAINT-BERNARD du 26 MAI 2025 à 19 h

Elus présents : M. Bernard REY, Maire, Mmes Emmanuelle CARGNELLI, Brigitte FROMONT, Marc SOLFOROSI, Frédéric VIENOT, Adjoints au Maire.
Mme Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, MM Jean-Pierre KLEIN, Jean-Claude LAMBERT, Florent PATIN, Jean-Pierre PILLON, Conseillers municipaux.

Il s'agit du 10^{ème} Conseil Citoyen.

Les réponses des élus apparaissent dans le corps du texte en [bleu](#).

Question de M. CHRISTOPHE COTTAREL

Réponse de M. le Maire

Notre village de Saint-Bernard est riche d'histoire et se distingue par son patrimoine, notamment son Château médiéval.

Le Château a été marqué par l'installation des 3 personnalités – Utrillo, Valadon, Utter – qui y ont demeuré pendant 25 ans.

Leurs renommées respectives ont été inscrites durablement dans les mémoires de Saint-Bernard.

A ce titre, nous retrouvons plusieurs espaces publics témoignages de ce passé :

- Avenue Suzanne Valadon
- Rue Utter
- Place Utrillo

Le Château de Saint-Bernard est ensuite tombé en ruine entre 1948 et 1997.

Puis, il y a une autre personne qui a marqué durablement l'histoire du Château de Saint-Bernard, a de multiples égards :

- **Un homme à l'origine de la restauration lourde du Château :** il a été à l'origine de la rénovation complète du Château et sur plusieurs années ; une rénovation faite dans les règles de l'art et pour inscrire l'édifice sereinement dans les décennies à venir.
- **Un homme qui a fait rayonner Saint-Bernard :** en inscrivant le village dans le Guinness Book, par la plus grande fresque florale du monde en 1997, avec une participation des Spinosiens.

- **Un homme de partage** : un Château et des jardins souvent à disposition des Spinosiens.
- **Un jardinier** : qui a façonné les jardins remarquables du Château.
- **Un Spinosien engagé pour son village** : qui a été membre du conseil municipal pendant plusieurs années.

Cet homme est Gilles Briens.

Sans lui, nous n'aurions pas le Château et les jardins que nous avons aujourd'hui et qui contribuent à l'image de la commune.

La rénovation de Gilles Briens, de 1997 à 2020, marque l'histoire moderne du Château de Saint-Bernard.

Gilles Briens a contribué à une restauration jamais vue depuis plusieurs siècles.

C'est pourquoi, je propose que le « jardin à la française » qui fait face au Château soit baptisé « Jardin Gilles Briens ».

[La commission patrimoine sera saisie, et la commission décidera de la suite à donner.](#)

Sa position en face du Château ainsi que l'organisation formelle du jardin font sens avec l'œuvre de Gilles.

J'aimerais que le Conseil Municipal étudie cette proposition, qui est pour moi dénuée de tout sens politique et soumis à votre avis dans l'intérêt de la mémoire collective.

Cette proposition est dans mon esprit depuis plusieurs années. Mais difficile à mettre en œuvre alors que Gilles Briens était membre du Conseil Municipal. J'aurais souhaité pouvoir conduire cette proposition lorsque j'étais encore élu mais la temporalité ne l'a pas permis.

Pour marquer davantage la cohérence entre le jardin et le Château, je propose la plantation de fruitiers en palmette qui pourraient prendre part dans ce jardin.

Les arbres en palmette sont en effet le symbole des jardins du Château. Des arbres fruitiers à partager pour les Spinosiens du centre-bourg historique.

A titre personnel, si besoin, je suis prêt à financer 2 fruitiers en palmette.

[Nous laisserons pour le moment le jardin à la française tel qu'il est, et tel qu'il a été désiré. Ce n'est pas sa vocation.](#)

Questions de Mme Lucette MIEGE et Mme Michèle GUENAND

Réponse de M. F. VIENOT et M. le Maire

À l'occasion du 10e conseil citoyen, je souhaiterais que le sujet des accompagnements pour les seniors soit abordé.

Je réside sur Saint Bernard depuis plus de 40 années. J'ai aujourd'hui 82 ans et j'aimerais savoir ce qui pourrait être mis en place dans le village pour accompagner les habitants seniors dans leurs déplacements et plus particulièrement médicaux (médecin, pharmacie, etc). Je ne conduis plus et j'aurai besoin d'une aide à ce niveau-là.

Je regarde régulièrement les réunions que vous organisez au conseil municipal et je constate que de nombreux projets sont en cours mais aucun ne concerne le déplacement des personnes âgées. Pourquoi le sujet n'est-il jamais abordé ni mis à l'ordre du jour ?

Mme MIEGE

J'ai lu avec intérêt le flyer que vous nous avez envoyé en vue du 10ème Conseil Citoyen.

Vous avez fait le tour de tous les sujets propres à une vie municipale et c'est énorme.

Pourtant, je trouve un petit manque à tous les sujets abordés, la place que la commune pourrait faire aux Seniors. Je suis encore autonome, mais jusqu'à quand ?

Il existe dans plusieurs communes environnantes un service communal s'appuyant sur des citoyens bénévoles pour effectuer des services de petites aides et de transports limitrophes. Je pense que ces services seraient fort appropriés chez nous.

Je ne doute pas que ce mail aura retenu toute votre attention.

Vous souhaitant, pour le 26 mai prochain, un Conseil riche en débats constructifs, je vous adresse mon meilleur souvenir.

Mme GUENAND

Ce n'est pas notre compétence mais on va porter ce projet à la communauté de communes (assistance au transport aux personnes âgées) Un rdv sera fixé avec Mme MIEGE et Mme GUENAND pour savoir quels sont leurs besoins.

M. le Maire fait appel à la bienveillance des voisins et de chacun, pour donner du temps, car la solidarité commence par la proximité.

Questions de Mme Chantal PERRIER

Réponses de M. J-C LAMBERT et M. le Maire

- Est-il prévu la démoustication comme l'an dernier étant donné la présence de moustiques tigre et autre ? (Herbes folles jonchant nos chemins)

Il n'y a plus de démoustication municipale. On traite au BTI anti-larvaire et on incite les gens à le faire. Pilotage de traitement important par l'ARS quand il y a un cas de maladie tropicale.

- En ce qui concerne la vidéo protection, certains chemins en sont exclus : chemin de la Prière niveau des Cols Verts etc.

On ne peut pas mettre de la vidéo protection de partout car ceci a un coût et la stratégie de mise en place a été décidé par des professionnels.

- L'éclairage public ne serait-il pas nécessaire à nouveau toute la nuit jusqu'à 4 heures du matin ? Le nombre de cambriolages ne cessant d'augmenter !!!

L'avis de gendarmerie dit qu'il n'y a aucun rapport entre cambriolages et manque d'éclairage. L'extinction de l'éclairage a permis de faire des économies importantes.

- Etant donné le nombre de constructions en hausse, les travaux d'aménagement sont croissants : Chemins dégradés, problème d'évacuation d'eau, village dénaturé, trafic croissant, circulation de plus en plus dangereuse, malgré les ralentisseurs à tout bout de champ ... Que comptez-vous faire pour limiter les dégâts ?

Lorsqu'on délivre un Permis de Construire tout est regardé : voirie, PLU, réseau etc. Les gens ont le droit de vendre des terrains pour constructions. Ralentisseurs : on ne peut pas en rajouter plus et l'incivilité de certaines personnes existe malheureusement. Village dénaturé ? le terme est un peu fort. Saint Bernard continue d'attirer des personnes qui viennent s'installer et la place Utrillo est souvent bondée de personnes venant profiter du charme de notre village.

Question de M. Christian PALLOT

Réponse de M. le Maire

Une petite interrogation, dans le cadre du dixième conseil citoyen.

Certains lotissements dans la commune restent éclairés toute la nuit, apportant ainsi une nuisance à la biodiversité. La municipalité peut-elle sensibiliser les résidents de ces lotissements, afin que les horaires d'extinction des lumières extérieures soient conformes à ce qui se pratique ailleurs, sur l'espace public ?

On va prendre attache avec les associations des lotissements pour leur demander de s'aligner avec la commune.

Questions de Mme Nadine FAURE (17)

Réponses de M. le Maire, Mme B. FROMONT, M. F. VIENOT, M. M. SOLFOROSI, M. J-C LAMBERT et Mme E. CARGNELLI

Monsieur le maire

Monsieur, Madame,

Je vous adresse mes questions, remarques, remerciements pour le 10ème conseil citoyen du lundi 26 mai 2025.

Agents municipaux, mairie : nous vous remercions pour l'entretien de notre commune, du cimetière, du fleurissement, de votre accessibilité pour toute médiation. Ainsi que les projets culturels au château.

Urbanisme : de nombreuses constructions, avec densification du trafic et augmentation des incivilités. Les automobilistes conduisent vite dans st Bernard malgré les moyens mis en place. L'avenue des helvètes est aussi chargée, en attente d'une décision départementale pour trouver les moyens pour faire ralentir les usagers.

Des camions utilisent notre pont. Notamment tôt ou tard dans la journée restant ainsi moins visibles.

Éventuellement si cela est possible augmenter les contrôles de gendarmerie ?

Oui c'est déjà le cas, notamment avec les motards.

Comment va être organisé la circulation lorsque les immeubles seront habités ? Vont-ils passés dans le bourg ? Zone assez dangereuse

Ils auront 2 places en sous-sol et utiliseront les voies à leur disposition

Quelle avancée dans le projet de passerelle anse-st Bernard ?

St Bernard était à l'initiative de cette demande. Le projet a été stoppé par M. Marc Pechoux, président de la CCDSV, qui a ajourné ce projet, dont le montant s'élève à 3,8 millions d'euros pour la CCDSV.

Un trottoir est-il possible entre St Bernard et anse car marcher ou faire du vélo devient très audacieux ?

Nous ne sommes pas décisionnaires, cela concerne Anse.

A-t-on fait une estimation du nombre de passages avec la zone du lac d'anse, sa passerelle reliant les sites d'anse et Villefranche. Est-ce que le pont absorbera cet afflux de circulation ?

Etude non faite à ce jour et c'est du ressort de la commune de Anse.

Comment se fait-il que des constructions qui annoncent sur les panneaux réglementaires "surélévation " voient une chute contagieuse de leurs murs ! Et la création alors de nouvelles structures ?

M. le Maire se sent concerné, car il a réhabilité un cabanon, avec une surélévation, sans toucher aux fondations. L'important dans ce type de travaux est de conserver les fondations.

Est-ce qu'il est obligatoire d'afficher des travaux de restauration ou de construction sur sa propriété : construction de piscine, changement de fenêtres... ?

Oui, affichage sur le terrain de tous les travaux, permis d'aménager également.

Changement de fenêtre : Oui Construction de piscine : Oui

Nous constatons aussi que des propriétaires prennent l'initiative de déposer des pierres pour nous éviter de rouler sur leur gazon. Seulement cela surprend, invisible de nuit, est-ce autorisé ? Nous avons des routes peu larges qui nécessitent de passer sur les bas-côtés ?

L'accotement fait partie du domaine public. Cela n'est pas autorisé effectivement et on va demander aux personnes de les enlever.

L'entretien peu réalisé des haies sur certaines routes du village, ce qui crée un manque de visibilité, un risque accru d'accrochage ou des blessures à vélo

Le manque d'entretien des arbres des voisins, ronces, acacias, lésant les carrosseries. Ou encore signalement par le postier d'entretien de la voie d'accès alors que nous ne sommes pas concernés et que nous subissons aussi les désagréments.

Un projet possible de trottoir reliant st Bernard à Trévoux côté déco mousse ?

Hors agglomération et budget conséquent donc pas au programme.

Où en sont les projets de construction dans le champ du four à pain, où sortiront les usagers ; et du dilemme "propriété Monsieur Zylberstein» ?

Legs Zinderstein : terrain à utiliser pour vocation sociale. Dans le PLU, ce terrain est intégré dans une zone spécifique : UBz. Le coefficient d'emprise au sol étant trop faible pour aménager le terrain, une modification simplifiée du PLU a été faite pour l'augmenter, pour permettre de construire un centre pluridisciplinaire médico-social, et une résidence multigénérationnelle. C'est une nécessité pour les seniors et pour les jeunes primo-travailleurs.

Des recours ont été faits par des voisins. Le Tribunal administratif de Lyon considère que le permis d'aménager et le permis de construire sont légaux.

La maison Zinderstein n'est pas accessible, elle sera transformée en vestiaires pour le service technique.

Une procédure a été lancée pour réviser le legs. En première instance la demande a été rejetée, Alliade ayant été considérée comme un bailleur social. En novembre la Cour d'Appel de Lyon statuera sur la demande de révision.

Un recours a été fait par le voisinage contre la modification simplifiée n°4 du PLU.

M. le Maire tire la sonnette d'alarme : avec la loi ZAN, l'Etat pourra imposer la construction de bâtiments pour des services de l'Etat.

De nombreux jeunes cherchent des logements à ST Bernard, et il n'y a pas d'offres.

Projet Fontanel, UTEI, PLU; loi ZAN. Quels sont les informations sous-jacentes à ces termes ? Une pathologie, un nouveau vaccin...

On utilise souvent en effet des acronymes mais il existe également un glossaire sur notre site internet

Ordures ménagères

Est-ce que vous constatez une efficacité du projet mis en place ? (Tri, poubelles de couleur, zone pour divers déchets...)

Oui tout à fait. Etude sur la CCDSV : -18% sur les ordures ménagères entre 2021 et 2024 et +62% de tri depuis 2021.

Est-ce que ce n'est toujours pas d'actualité de payer au poids nos déchets ? Une crainte car des communes adoptent cette démarche

Compétence CCDSV mais avis défavorable de Saint Bernard. De plus les objectifs de réduction ont déjà été atteint.

Environnement

Quelle décision prise après les résultats de l'enquête d'énergie renouvelable ?

On est une des rares communes à avoir consulté la population qui a répondu en masse. Surtout photovoltaïque et peut être plus tard des turbines en Saône. Mais ni d'usine de Méthane ni d'éolienne.

Les bords de Saône : qui entretient les abords car nous avons une impression de parcellisation. Très joli vers le restaurant puis moins entretenu après le pont direction Trévoux où sens opposé.

La CCDSV doit entretenir régulièrement le halage et par endroit, les riverains devant leur habitation.

Chemin de halage

Dorénavant nous observons la circulation de trottinettes électriques, gyropode, gyroroue. Des personnes jeunes à une vitesse trop audacieuse. Risque piétons.

Est-ce qu'il serait envisageable des temps d'informations par des personnes assermentées de la mairie pour réaliser des moments de pédagogie auprès des circulants même auprès des chiens chemin de halage, redéfinir les bonnes pratiques ?

Sont normalement autorisés les véhicules à assistance électrique et la vitesse est limitée pour tout le monde à 20 km/h max. Normalement les trottinettes et gyropodes sont interdits.

Campagne électorale

Une future élection municipale et un groupe s'est constitué.

Allez-vous vous représenter ?

Il est tôt pour se prononcer. Pour l'instant nous sommes au travail, nous n'avons pas terminé nos travaux.

Cette question me permet de rebondir sur une situation observée, par la lecture, la télévision, les potins.

Comment se fait-il que tout incident, incivilité de spinoziens, se collent sur une histoire politique ?

Mme B. FROMONT est très étonnée effectivement du reportage TV sur France 3 car tout le monde est traité de la même façon concernant les dossiers d'urbanisme. Il n'y a pas de clientélisme, ni de traitements particuliers.

Mme E. CARGNELLI est étonnée que des parents qui s'agitent en ce moment ne s'expriment pas ce soir. La grande majorité des parents sont satisfaits du service périscolaire. C'est un service municipal mis en place pour les spinosiens qui travaillent. Le service a toujours fonctionné, mais il est facultatif.

Pour M. le Maire, ayons de la mémoire. Avant la gestion était associative. Les parents ne se sont pas entendus, et la commune s'est organisée pour mettre en place les services.

C'est un scandale et une honte de mettre en cause nos agents municipaux. Une réunion publique sera organisée le 10/06 à 19h à l'Espace Chabrier concernant l'avenir du périscolaire.

Nous avons eu droit au document des parents d'élèves parachutés dans nos boîtes aux lettres, il y a quelques années stipulant des problèmes de gestion d'école, ... l'écrit était incompréhensible, avec un manque de recul indispensable pour exprimer des faits et situations certainement pour eux importants. Ne sachant toujours pas ce qu'ils attendaient de nous.

Dorénavant les parents passent à la télévision pour insulter le maire, ses administrés. Je voudrai porter tout mon soutien aux dames de la cantine. Entendre que Joëlle est une personne violente est inadmissible et inconcevable.

Ces citoyens agressifs, aux comportements inadaptés, aux propos inconsidérés et sans retenue devant les autres ou leurs enfants est ridicule car ils ont oublié leurs propres comportements enfants (absence de politesse, individualité...) et l'implication généreuse de leurs parents, soutenant, disponibles et réfléchis.

N'oublions pas que la plupart des personnes engagées dans le bon fonctionnement de la mairie, des associations, sont des bénévoles. Peut-être que ce collectif devrait être nos futurs représentants, sur le devant de la scène, pour voir si leurs bons soins auprès des citoyens seraient généreux, bienveillants... je retrouve cette haine quand des parents avaient suggéré l'absence de mon fils autiste sur la photo de classe. Par contre lorsqu'un élève a cassé le nez, et occasionné une plaie au crane à mon fils, avec les parents et les salariés de l'école et les bénévoles de la garderie, nous avons été intelligents pour échanger, s'écouter, poser des faits sur une situation et non des suppositions et interprétations.

Nous observons une violence de certaines personnes qui se sont installées alors que notre site est magnifique. Nous sommes loin des villes. Bougez, marchez, respirez, apprenez la résilience.

Ou partez.

Je voulais féliciter aussi les personnes qui avaient décoré, illuminé leur quartier à Noël. Félicitations pour cette belle entente. Et oui ça existe !

Question de M. Jean-Claude RAFFY

Réponses de M. le Maire, M. F. VIENOT, M. J-C LAMBERT

1°/ Page 17 du PLU sous le titre "clôtures", les hauteurs des haies végétales sont limitées. Je constate qu'en de nombreux endroits dans la commune, entre propriétés ou en bordure des voiries, des haies ou plantations sont bien plus hautes.

Allez-vous demander aux propriétaires de respecter le PLU ?

Une relance régulière est faite pour les propriétaires avec en priorité l'entretien pour la gêne constatée sur la voirie et notamment la visibilité. Un arrêté d'entretien des accotements sera prochainement pris.

2°/ La TOEM ne cesse d'augmenter. La revue de l'UFC-Que Choisir a publié des articles sur les initiatives prises pour la réduire, en particulier en "incitant les habitants à mieux faire". Diverses expériences, en particulier en Alsace, démontre une réduction de 30 à 40% des coûts par différentes méthodes, dont la pesée.

Parallèlement, des personnels vérifient le contenu des différentes catégories de poubelles pour s'assurer de la conformité des déchets qu'elles contiennent. La première sanction est le non-ramassage de conteneur avec avertissement !

Qu'en est-il à Saint-Bernard ?

Ceci est de la compétence CCDSV. Les objectifs de réductions pour 2026 sont déjà atteints.

Question de Mme Rita PEROTTO

Réponse de M. F. VIENOT

Bonjour,

Je n'envisageais pas poser de question à l'occasion de ce Conseil Citoyen, vous constaterez que je le fais avec 1 jour de retard et m'en excuse.

Mais ce jour, en rentrant à mon domicile, voyez ce que je découvre au niveau du parking des voitures sur l'aire de retournement aux Guillermines.....

ET ce n'est pas un cas unique, malheureusement.

En conséquence, il serait opportun si vous pouviez envisager faire matérialiser au sol, par marquage, les places de parking possibles.

Ceci éviterait, peut-être, des comportements inadmissibles comme sur les photos jointes.

Je vous remercie pour votre compréhension et, de l'attention que vous apporterez à cette demande.

Il n'y a rien de répréhensible sur les photos que vous nous envoyez car les véhicules sont garés le long du trottoir.

Dans le public, Mme TERACOL indique qu'il avait été évoqué de matérialiser des places.

Questions de M. DUPONT Cyril

Réponse de M. le Maire et M. M. SOLFOROSI

1) Le bruit des boum-boum en provenance de Anse (du camping "Cap Fun"?) revient...
Le 15 mai, en semaine, du bruit jusqu'à 1h30 du matin. La saison commence :(

Avez-vous d'autres remontés d'habitants agacés ? Y a-t-il une action possible/en cours/à lancer ?

Pas de remontés d'autres habitants mais on fera malgré tout un courrier au camping pour le signaler.

2) Chaque année, vous faites un rappel des règles de savoir vivre sur les horaires où le bruit (travaux de jardinage) est toléré (dans le SBI).

Pouvez-vous mettre en place un rappel de ces règles en mode "Flyer" afin de, peut-être, mieux sensibiliser les habitants.

Quel recours contre les récalcitrants qui estiment être chez eux et faire ce qu'ils veulent ?
Y a-t-il un contact à la Mairie ?

On va faire un rappel sur les nuisances sonores.

La réglementation sur le bruit dans une commune en France est encadrée par plusieurs textes législatifs et réglementaires, principalement le Code de la santé publique, le Code de l'environnement, ainsi que les arrêtés préfectoraux et municipaux. Voici les grands principes :

Le Code de la santé publique, Articles R1336-5 et suivants : Il interdit les bruits de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, de jour comme de nuit, quelle qu'en soit l'origine (comportements, activités professionnelles, chantiers, etc.).

Un bruit est considéré comme gênant lorsqu'il est :

- répétitif,
- intensif,
- ou durable.

Exemple : Un chien qui aboie en continu, une tondeuse utilisée à 6 h du matin, ou de la musique très forte le soir.

Le bruit nocturne (tapage nocturne)

Entre 22h et 7h, on parle de tapage nocturne, réprimé par l'article R623-2 du Code pénal. Il n'est pas nécessaire que le bruit soit répétitif : un seul bruit fort peut suffire.

Bruits de voisinage (bruits domestiques)

Ce sont des bruits produits par :

- des comportements (cris, fêtes, musique, téléviseur, instruments de musique),
- des animaux,
- des outils de bricolage ou de jardinage.

Chaque commune peut prendre un arrêté municipal fixant les horaires autorisés pour certaines activités bruyantes.

Saint Bernard :

- En semaine : 8h00 - 12h / 14h00 - 19h30
- Le samedi : 9h - 12h / 15h - 19h
- Le dimanche et jours fériés : 10h - 12h uniquement

Sanctions

- Amende pour tapage diurne ou nocturne : jusqu'à 450 € (contravention de 3e classe).
- En cas de troubles persistants, la justice civile peut être saisie (trouble anormal de voisinage).

Fin du Conseil Citoyen à 20 h 21.

Les élus remercient les spinosiens de leur participation.